



Québec, le 16 janvier 2017

Madame,

Par la présente, je fais suite à votre demande d'accès aux documents reçue en date du 16 décembre 2016, relativement à ce qui suit :

- Tous les coûts relatifs à l'organisation et la tenue de la conférence « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble ».
- Veuillez inclure également toutes les dépenses encourues par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour l'invitation de participants ou de conférenciers.
- Veuillez inclure également tous les coûts liés à la sécurité entourant cet événement.

En réponse à votre demande, nous vous informons que les coûts totaux de la conférence organisée conjointement par le Gouvernement du Québec et l'UNESCO sur le thème « Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble », du 30 octobre au 1^{er} novembre 2016 à Québec, se sont élevés à **783 616\$**.

Vous trouverez ci-joint un document qui détaille les coûts d'organisation et de réalisation de cette conférence internationale. Plus de 500 personnes y ont participé; le séjour d'une fraction d'entre eux, principalement les conférenciers, a été pris en charge à même le budget de l'événement.

La conférence a également généré des revenus autonomes de 268 000 \$. Le coût net de l'activité pour le Gouvernement du Québec s'élève donc à **515 616 \$**.

Sachez par ailleurs que le premier ministre du Québec avait annoncé, le 12 février 2016, un soutien de 500 000 \$ du Gouvernement du Québec à la tenue de l'événement : <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=2876> .

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

p.j.